Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 029-212902084-20260113-2026D005-DE

MAIRIE DE PLOURIN
29830 PLOURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre.
Le 13 janvier 2026 à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine COROLLEUR, Maire.

Date de la convocation : 08 janvier 2026
Date d'affichage : 14 janvier 2026
Certifiée exécutoire : 13 janvier 2026

Etaient présents :
MM. Antoine COROLLEUR, Marie-Christine LAINEZ, Christian RIOU, Marie-Odile COURAND , Hervé FALC'HON, Jeanine PERCHOC, Delphine PLUCHON, Arnaud SANJOSÉ, Bernard JAOUEN, Catherine LE JEUNE, Sébastien LÉAUSTIC, Mathieu CALVEZ, formant la totalité des membres en exercice.

Absents : Vanessa MOËNNER excusé qui a donné pouvoir à Delphine PLUCHON,

Madame Delphine PLUCHON, a été élue Secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent conseil est adopté

Délégation de rédaction des actes administratifs dans le cadre d'acquisitions ou de cessions de terrains par le CDG22

Monsieur le maire propose de réaliser ses opérations foncières (vente, achat, échange) sans passer par un notaire, via un acte administratif sécurisé rédigé et suivi par le Centre de Gestion 22 (CDG 22).

Le CDG 22 assure la rédaction, les vérifications juridiques et foncières, ainsi que l'accompagnement jusqu'à la publication au service de publicité foncière.

Coût de la prestation :

- **55 € par heure**
- Forfait indicatif pour vente/achat/échange : **14 heures**

Des frais légaux (publicité foncière, sécurité immobilière, etc.) s'ajoutent.

Ce dispositif est une alternative sûre et maîtrisée financièrement au recours au notaire pour les collectivités.

Accord unanime

Pour Copie Certifiée Conforme,
Le Maire,
Antoine COROLLEUR

MAIRIE DE PLOURIN (FINISTERE)